



Feuille économie
de **route** circulaire



1 planète, 1 plan



#entronsdanslaboucle

L'élaboration de la feuille de route

- 5 mois de travaux (novembre 2017 à mars 2018)
- Plus de 200 participants (entreprises, associations, collectivités, experts)
- Plus de 20 réunions autour de 4 ateliers de réflexion
- Plus de 100 contributions écrites des parties prenantes
- 2 phases de consultation du public en ligne

 **Publication le 23 avril 2018**

Tous les documents disponibles sont disponibles sur le site du MTES :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>

Les quatre axes / les acteurs



Mieux produire

Mieux consommer

Mieux gérer nos déchets

Mobiliser tous les acteurs

Citoyens et consommateurs

Collectivités locales et territoires

Entreprises et professionnels

Etat et acteurs publics

Zoom sur quelques mesures phares



Fiscalité

Nouvelles REP / réforme des REP

Dépôts sauvages / police des déchets

....



Fiscalité



Mesure n°21
Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination

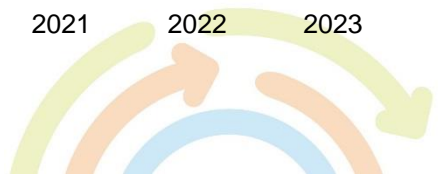
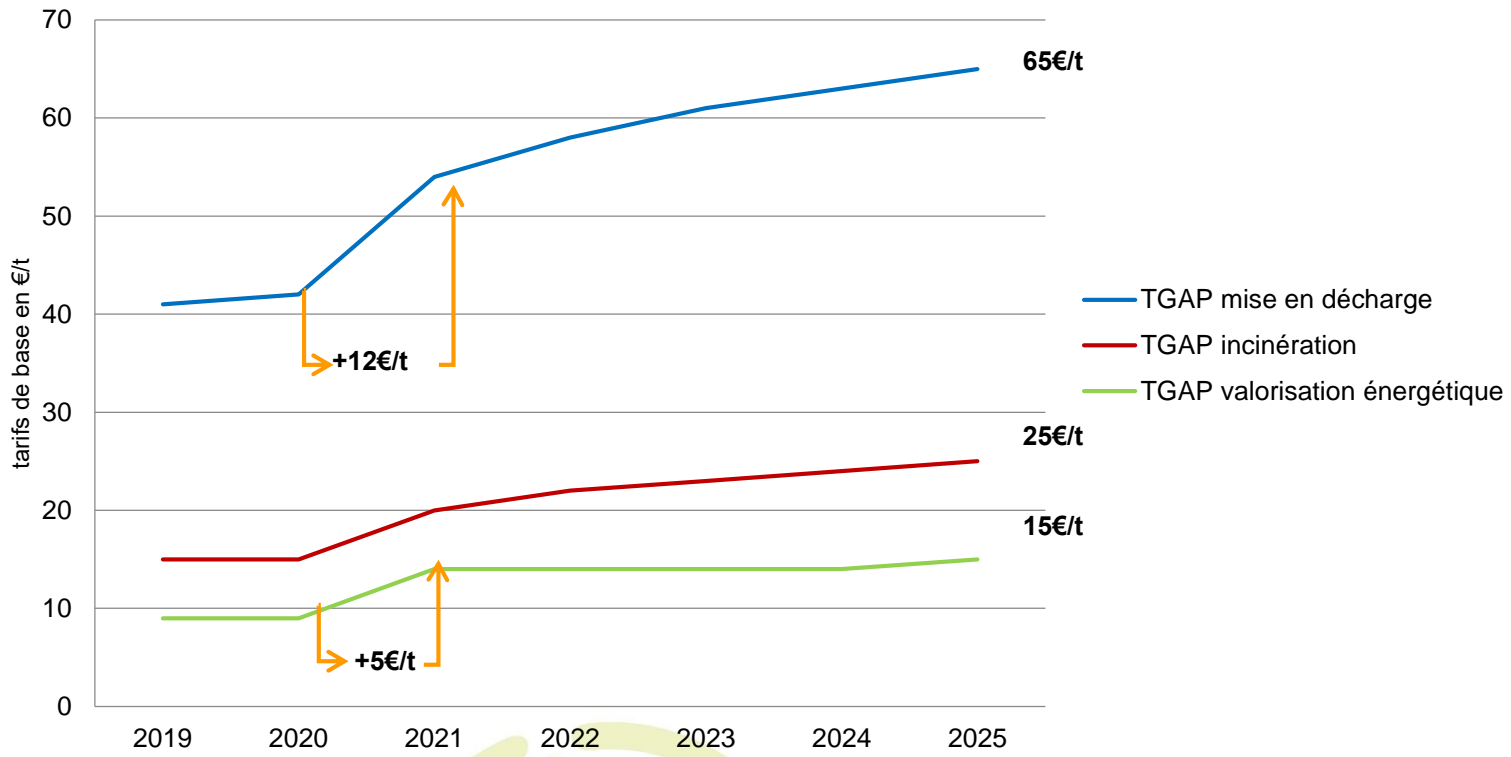
Augmenter la TGAP selon une nouvelle trajectoire pluriannuelle à partir de 2021

Baisser à 5,5 % le taux de TVA pour la prévention, la collecte séparée, le tri, la valorisation matière

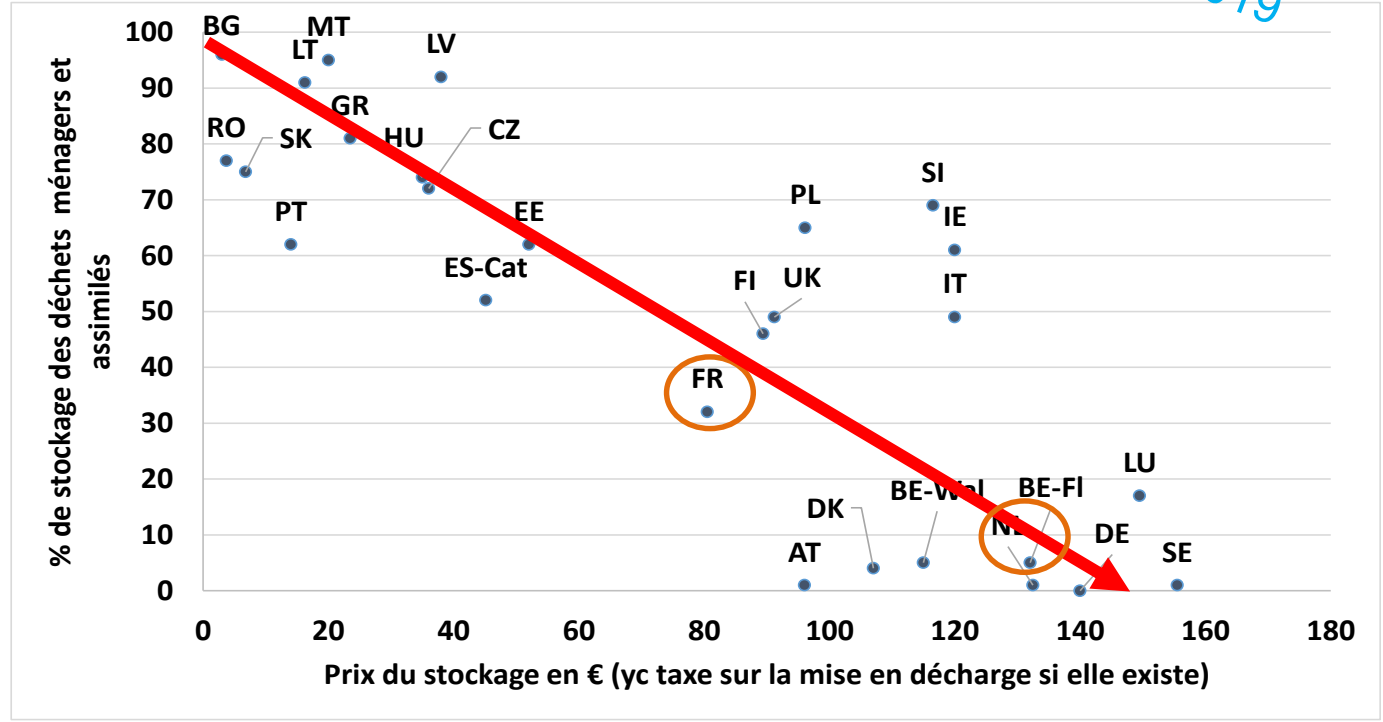
Réduire temporairement à 3% les frais de gestion de l'Etat pour recouvrer la TEOMi



TGAP



Mise en décharge





Aujourd'hui : un taux unique de 10%

Demain : un taux réduit de 5,5% pour les prestations :

- de prévention des déchets
- de collecte séparée des déchets ménagers et assimilés
- de collecte en déchèterie des déchets ménagers et assimilés
- de tri des déchets ménagers et assimilés
- de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés
- de sacs et bio-seaux destinés à la collecte séparée des biodéchets
- de solutions techniques de compostage de proximité

Demain : un taux qui reste à 10% pour les prestations :

- de collecte en mélange des déchets ménagers et assimilés
- de tri mécano-biologique des déchets ménagers et assimilés
- de stockage des déchets ménagers et assimilés
- de stabilisation des déchets ménagers et assimilés
- de traitement thermique des déchets ménagers et assimilés



TEOM(i)



Aujourd'hui

Frais de dégrèvement et de non-valeurs +
frais d'assiette et de recouvrement
= 8 % du produit total de TEOMi

Le produit de la première TEOMi doit au plus être égale au produit de la dernière TEOM

La TEOM(i) finance les dépenses de fonctionnement et dotations aux amortissements

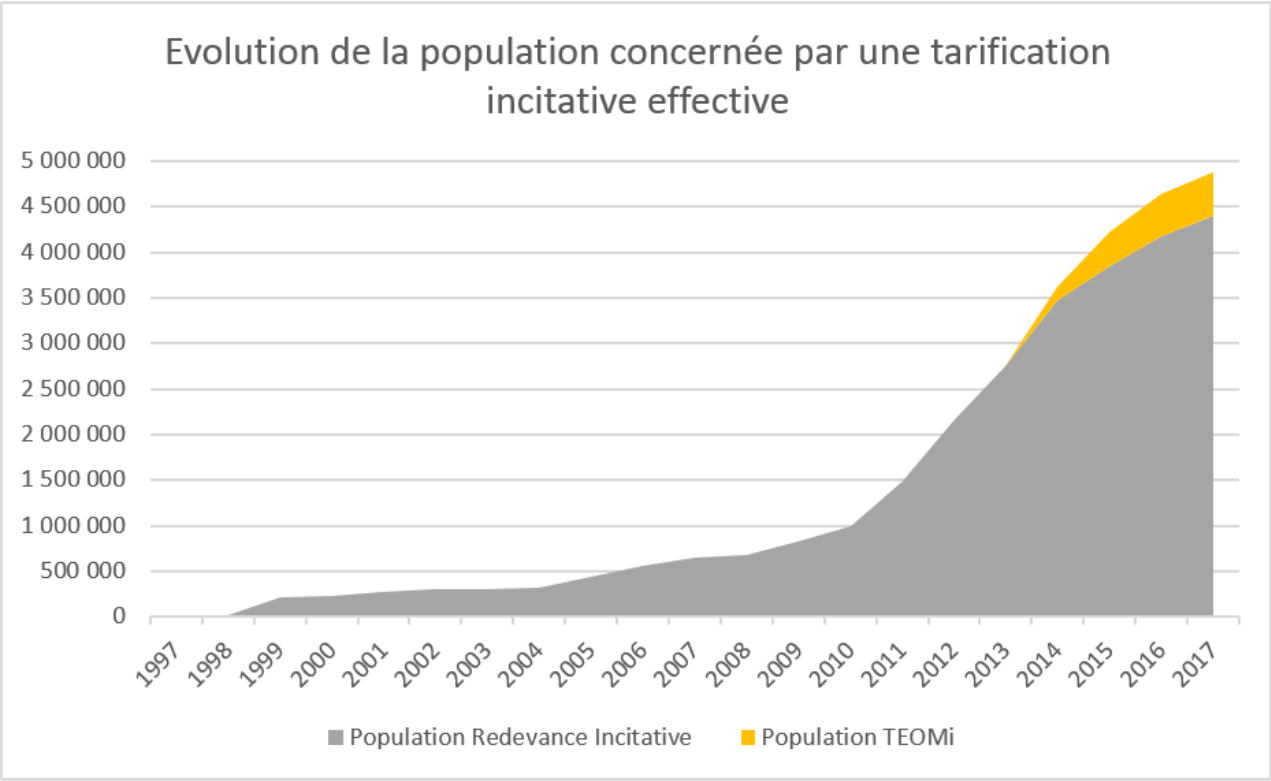
Demain

Frais de dégrèvement et de non-valeurs +
frais d'assiette et de recouvrement
= 3 % du produit total de TEOMi

Le produit de la première TEOMi doit au plus être égale à 110% du produit de la dernière TEOM

La TEOM(i) finance les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement y compris les mesures de définition / évaluation des PLPDMA

Taxation incitative





Ce qui est acté :

- Jouets
- Articles de sports et bricolage
- Articles de jardinage / bricolage
- Extension des filières emballage, DDS et VHU

Et peut-être d'autres filières, selon le retour de la concertation :

- Déchets du bâtiment
- Mégots de cigarettes



Réforme des REP



Cela peut nécessiter une loi ! → Prévue en 2019

- Simplifier et alléger le cadre réglementaire
- Objectiver les coûts de collectes et de traitement des déchets
- Renforcer les sanctions financières en cas de non atteinte des objectifs
- Revoir la gouvernance

Mais s'appuyer également sur les REP pour favoriser l'éco-conception

- Bonus / malus
- Objectifs de réemploi



Dépôts sauvages / police déchet



- Étude ADEME d'objectivation de la problématique : quoi, comment ?
- Recueil de bonnes pratiques à destination des collectivités
- Recherche des évolutions possibles de la police déchets pour faciliter la sanction

 **Finalisation prévue pour avril 2019**



Mais aussi bien d'autres mesures

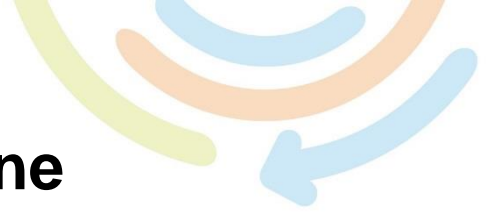


- Simplification nomenclature ICPE déchets
- Engagements volontaires pour l'incorporation de matières recyclés
- Consigne solidaire
- Valorisation des biodéchets / pacte de confiance
- Simplification geste de tri / Triman





Réglementation nationale / européenne



- Nouvelles directives déchets publiées en juin 2018
- Projet de directive plastique à usage unique
- Future loi FREC 2019 + décrets + arrêtés....





Feuille
de **route** économie
circulaire



#entrons dans la boucle